

Référent COVID 19

(Formation en classe virtuelle)

Référence

*Selon le **PROTOCOLE NATIONAL** du 31 aout 2020, pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise :*
«...Un référent COVID est désigné. Dans les entreprises de petite taille, il peut être le dirigeant....»

Objectif

Le Référent Covid-19 sera capable de veiller au respect des mesures mises en place dans l'entreprise et notamment la mise en application des gestes barrières sur le lieu de travail pour assurer la sécurité sanitaire de tous les salariés

Il s'assure également que toutes les mesures de sécurité définies soient bien adaptées et respectées de tous.

Document remis

Attestation de formation.

Acces web supports de formation

Durée

3 heures en classe virtuelle via zoom, teams, skype...

Equipe pédagogique

Formation assurée par des formateurs spécialisés dans le domaine du travail, de la santé et de la prévention

Programme

1. Connaître le rôle de la prévention pour la mise en place des mesures spécifiques face aux risques et limiter la transmission par le référent COVID dans l'entreprise:

- Le rôle du référent COVID dans l'entreprise
- Connaître les risques d'exposition aux virus
- Connaître les différents modes de transmission du virus

2. Réduire au maximum les expositions qui ne peuvent être supprimées:

- Supprimer les risques à la source
- Réduire les expositions qui ne peuvent être supprimées

3. Être capables de mettre en place les mesures de protection collective:

- Mise en place de bonne pratique dans la gestion des flux

4. Etre capable de connaître les différents types de protection individuelle et leurs utilisations:

- Etre capable d'énumérer les différents types de matériel de protection individuelle et connaître leurs efficacités
- Savoir utiliser les divers dispositifs de protection individuelle

5. Etre capable de connaître les protocoles de prise en charge d'une personne symptomatique et de ses contacts rapprochés:

- Mettre la personne symptomatique en isolement
- Mobiliser le référent COVID avant son intervention
- Recherche de signes de gravité ou contacter la régulation